

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020-037

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE HORS LES VICE-PRESIDENTS

Jacques AUZOU, Président.
Christian LECOMTE, Secrétaire de séance

PRESENTS :

Mmes : BOUCAUD, LUMELLO, GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, TOURNIER, FAURE, CHABREYROU, LABAILS, COURAULT, DOAT, FAVARD, MARCHAND, MASSOUBRE-MAREILLAUD, DUPUY, ROUX, SALOMON.

MM. : PERPEROT, LE MAO, MOTTIER, SUDREAU, COUNIL, PASSERIEUX, PIERRE-NADAL, FARGE, SERRE, MARTY, DOBBELS, CIPIERRE, BELLOTEAU, PROTANO, DENIS, LAGUIONIE, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, ROLLAND, BIDAUD, MARC, BARROUX, BOURGEOIS, CADET, CAREME, DELCROS, GASCHARD, LAVITOLA, MARSAC, PALEM, VADILLO, PARVAUD, FOUCHIER, CHAPOUL, GUILLEMET, REYNET, AMELIN, LARENAUDIE, BUFFIERE, RATIER, FALLOUS, GEORGIADIS, DUCENE, JAUBERTIE, NOYER.

Mme Jacqueline MALKI suppléante de M. Clovis TALLET.
M. Florian CHANTEGREIL suppléant de M. Jean-Paul VIROL

ABSENT : Francis COLBAC absent jusqu'à l'élection du 8^{ème} conseiller délégué.

POUVOIRS :

Mme ARNAUD	Pouvoir à	M. BIDAUD	M. GUILLEMOT	Pouvoir à	M. GASCHARD
M. NARDOU	Pouvoir à	M. DOBBELS	Mme FRANCESINI	Pouvoir à	Mme LABAILS
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. PROTANO	Mme ESCLAFFER	Pouvoir à	M. AMELIN
M. DUPEYRAT	Pouvoir à	M. SUDREAU	M. AUDI	Pouvoir à	M. CADET
Mme SARLANDE	Pouvoir à	M. CIPIERRE	M.LONGUEVILLE PATEYTAS	Pouvoir à	Mme GONTHIER
Mme DUVERNEUIL	Pouvoir à	M. CAREME	Mme LANDON	Pouvoir à	M. PALEM
M. MALLET	Pouvoir à	M. LEGAY	Mme REYS	Pouvoir à	Mme COURAULT

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE HORS LES VICE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020, il été décidé que la composition du bureau communautaire serait la suivante :

- Le Président ;
- Les Vice-Présidents ;
- Les maires de communes membres qui ne sont pas Vice-Présidents ou conseillers communautaires délégués ;
- Les conseillers communautaires délégués.

Vu l'élection des Vice-Présidents en date du 16 juillet 2020

Considérant que la désignation des membres du bureau, qu'ils soient vice-présidents ou « autres membres », se fait individuellement par élection au scrutin uninominal y compris les maires quand bien même ils sont membres du bureau es qualité. Les services de l'État sollicités sur ce point ont confirmé cette obligation.

Que les élections du Président et des Vice-Présidents se sont déroulées lors du conseil d'installation du 16 juillet 2020. Il convient donc à présent de procéder à l'élection des autres membres du bureau selon les modalités définies ci-avant.

Qu'il est donc proposé de procéder à l'élection des autres membres du bureau maires et conseillers communautaires délégués.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VU LES RESULTATS DES SCRUTINS :

DÉCIDE

- De proclamer..... Monsieur DUCENE..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur COURNIL..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur Marsac..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur AMELIN..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur SERRE..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Madame BOUCAUD..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur BUFFIERE..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur LE MAO..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur LACOSTE..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé
- De proclamer..... Monsieur TALLET..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MOISSAT..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur ROLLAND..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur JAUBERTIE..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur GUILLEMET..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur CAREME..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Madame SALOMON..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur SUDREAU..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MOTTIER..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Madame OAT..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer..... conseiller communautaire délégué, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur PERPEROT..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur FARGE..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MARTY..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur DENIS..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur LAGUIONIE..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur LEGAY..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MOTTARD..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MARC..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur PARVAUD..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur MALLET..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur FOUCHIER..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur CHAPOUL..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur VIROL..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur REYNET..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Madame Maisoubre-Mareilland..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Madame ROUX..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur RATIER..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur COLBAC..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer.....Monsieur NOYER..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer..... maire, membre du bureau et le déclare installé

De proclamer..... maire, membre du bureau et le déclare installé

Délibération publiée le	23 JUIL. 2020	Pour extrait conforme	23 JUIL. 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	23 JUIL. 2020	Périgueux, le	23 JUIL. 2020

Le Président
Jacques AUZOU

